



## Congrès JNLF 2026

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE – INSCRIPTIONS –

MISE A JOUR : 09 JANVIER 2026

Organisateur : Journées de Neurologie de Langue Française (JNLF) Siège social : 12 rue des Roses, 67500 Haguenau  
Association inscrite au Registre des Associations du Tribunal de proximité d'Haguenau sous la référence : N° AMALIA  
A2024HAG000076  
N°TVA : FR53 430 431 338  
Représentant légal : Mathieu ZUBER

#### 1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente dédiées aux inscriptions s'appliquent, à l'exclusion de toute autre disposition, à :

- toute inscription individuelle d'un participant (le « Participant ») opérée par le Participant lui-même,
- toute inscription individuelle d'un Participant opérée par l'intermédiaire d'un tiers ou d'une entité (partenaire de l'événement, laboratoire, agence, établissement, institution, CHU..., ci-après dénommé « Entité »),
- toute inscription d'un groupe de participants (le « Groupe » ou le « Groupe de Participants ») opérée par l'intermédiaire d'une Entité,

au Congrès des JNLF (ci-après « l'Événement »), Évènement professionnel exclusivement réservé à des professionnels de santé et partenaires exerçant en lien avec la médecine, organisé par l'Association JNLF (« l'Organisateur de l'Événement » ou « l'Organisateur »).

1.2. L'Organisateur de l'Événement est le cocontractant du Participant ou de l'Entité. Les inscriptions s'effectuent toutefois auprès du mandataire désigné par l'Organisateur de l'Événement, la société EUROPA GROUP (ci-après « EUROPA ») qui a tout pouvoir pour engager l'Organisateur de l'Événement dans le cadre des présentes conditions générales de vente et encaisser le prix des inscriptions au nom et pour le compte de l'Organisateur de l'Événement.

1.3. Les conditions générales de vente dédiées aux inscriptions sont consultables sur [Jnlf.fr](http://Jnlf.fr) (ci-après le « Site » ou le « Site de l'Événement »).

1.4. L'inscription d'un Participant à un Événement implique une acceptation sans réserve, et dans leur intégralité, des présentes conditions générales de vente.

1.5. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de modifier les termes des présentes conditions. Seules les conditions générales de vente dédiées aux inscriptions en vigueur au jour de l'inscription s'appliqueront à l'inscription concernée.

#### 2. INSCRIPTION - CONTRAT

2.1. L'inscription à l'Événement est exclusivement ouverte aux **professionnels de santé et partenaires exerçant en lien avec la médecine**. Elle s'opère en complétant le formulaire en ligne sur le Site de l'Événement ou sur le site d'inscription mis en

place par EUROPA ou, en cas de nécessité, via un bulletin papier. L'Organisateur et EUROPA se réservent le droit de demander aux Participants des documents justifiants de leur statut professionnel.

## 2.2. Règlement des frais d'inscription

### 2.2.1. Pour une inscription réalisée, par un individuel, pour son propre compte :

Le règlement intégral des frais d'inscription est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3, ci-après, ne sera pas prise en compte.

### 2.2.2. Pour des inscriptions réalisées par une Entité :

Le règlement intégral des frais d'inscription, sans escompte, est à effectuer au plus tard avant l'ouverture du congrès. Toute inscription pour laquelle le dossier serait incomplet ou non accompagné de son règlement dans les conditions précisées à l'article 3, ci-après, ne sera pas prise en compte.

## 2.3. Une fois la demande d'inscription reçue, EUROPA adressera au Participant ou à l'Entité, au nom et pour le compte de l'Organisateur de l'Événement, un récapitulatif valant Validation de sa commande.

Si l'Organisateur de l'Événement n'est pas en mesure de donner suite à la demande d'inscription du Participant ou de l'Entité (notamment en raison d'une demande trop tardive ou d'un problème de disponibilité), EUROPA en informera le Participant ou l'Entité et lui remboursera le prix de l'inscription sous 14 jours ouvrés par virement sur son compte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par virement, ou par carte bancaire si le prix de l'inscription a été versé par la carte bancaire.

## 2.4. Le contrat est considéré comme définitivement conclu à réception, par EUROPA :

### 2.4.1. Pour une inscription réalisée, par un individuel, pour son propre compte :

Du règlement des frais d'inscription.

### 2.4.2. Pour des inscriptions réalisées par une Entité :

Du premier document reçu parmi : la demande d'inscription (via le formulaire en ligne ou le bulletin d'inscription papier), le devis ou le contrat global de prestations.

## 2.5. Droit de rétractation :

### 2.5.1. Le Participant ou l'Entité (jusqu'à 5 salariés) dispose d'un droit de rétractation qu'il/elle peut exercer dans un délai de 14 jours calendaires, à compter de la Validation de la commande, sans avoir à justifier d'un motif. **NB : Il ne sera plus possible d'exercer le droit de rétractation dès 14 jours calendaires avant le début de l'Événement.**

Le Participant ou l'Entité (jusqu'à 5 salariés) qui souhaite user de ce droit de rétractation doit le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, en renvoyant le formulaire type joint (en fin des présentes conditions générales de vente) dûment complété via la page : <https://www.jnlf.fr/contact> et en sélectionnant bien le motif : **Inscription**. Le prix de l'inscription lui sera alors remboursé, s'il avait été encaissé, dans un délai maximal de 14 jours.

### 2.5.2 Les entités employant plus de cinq salariés ne peuvent pas se prévaloir de ce droit de rétractation.

## 3. TARIFS - REGLEMENT

### 3.1. Les tarifs s'entendent par Participant, toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de modifications par l'Organisateur de l'Événement. Les tarifs applicables sont les tarifs en vigueur au moment de l'inscription (listés sur la page dédiée aux inscriptions au sein du Site). Ils incluent l'ensemble des prestations décrites, sur ladite page, pour chaque tarif.

### 3.2. Pour les inscriptions effectuées moins de 14 jours ouvrés avant l'Événement, le règlement dû au moment de l'inscription ne peut s'effectuer que par carte de crédit en ligne sur le Site, en une seule fois. Les cartes bancaires acceptées pour le paiement d'une commande sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE/VISA, MASTERCARD.

EUROPA pourra être amenée à demander au participant par e-mail ou téléphone des informations complémentaires sur l'identité de l'acheteur et du porteur de la carte bancaire.

Le système de paiement des JNLF a été confié à un prestataire spécialisé dans la sécurisation des paiements en ligne se conformant à la norme de sécurité des données de l'industrie des cartes de paiement (PCI DSS). Une fois réglé, le prix ne peut faire l'objet d'un remboursement que dans les cas prévus aux articles 2.5 et 5 des présentes.

#### 4. OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

L'inscription à l'Événement implique l'acceptation des conditions suivantes :

4.1. Chaque inscription est valable uniquement pour l'Événement qui y est mentionné et ne pourra être acceptée pour un autre Événement.

4.2. Contrôle d'accès / Modalités d'accès au service :

4.2.1. Dans le cas de la participation à l'Événement en présentiel, le Participant se verra délivrer un badge d'accès quelques jours avant l'événement (par mail) ou lors de son arrivée sur le Site de l'Événement. Ce badge d'accès est nominatif, non transférable et doit être porté pendant toute la durée de l'Événement. L'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un contrôle d'identité pendant l'Événement afin de s'assurer que celle-ci correspond à l'identité du porteur du badge.

4.2.2. Dans le cas de la participation à un Événement à distance, l'accès à la plateforme hébergeant l'Événement se fait grâce à l'identifiant et au mot de passe fournis par l'Organisateur lors de la confirmation d'inscription ou créés par le Participant à réception d'une invitation personnalisée adressée par l'Organisateur. Ces éléments sont confidentiels, uniques, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

4.2.3. Le Participant devra s'assurer de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plateforme employée par l'Organisateur dans le cas d'un événement à distance. Les recommandations techniques sont disponibles sur le site web de l'Événement.

4.3. Le Participant s'engage à respecter le règlement affiché à l'intérieur du Site de l'Événement en cas de participation en présentiel ou les Conditions Générales d'Utilisation du service pour un événement à distance. L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

4.4. Le Participant s'engage également à respecter toute réglementation officielle en vigueur, notamment les consignes sanitaires, s'appliquant à l'organisation de l'Événement (présentation de pass sanitaire, contrôle de sécurité, etc). L'Organisateur de l'Événement se réserve le droit de refuser la participation à l'Événement de toute personne ne respectant pas cet engagement.

#### 5. MODIFICATIONS – ANNULATIONS

5.1. En cas de nécessité, l'Organisateur peut être amené à modifier l'Événement :

5.1.1. Moyennant un préavis de 15 jours :

- Décalage, avancement ou report, n'excédant pas 90 jours des dates de début et de fin de l'Événement. Au-delà de 90 jours, les règles d'annulation visées à l'article 5.3 s'imposeront.

5.1.2. Sans préavis, y compris pendant le cours de l'Événement :

- Modification du programme de l'Événement
- Modification des horaires de début et de fin de l'Événement

5.2. Dans le cas où, le délai de rétractation visé à l'article 2.5 étant expiré, le Participant souhaiterait annuler sa participation à l'Événement, il devra en prévenir EUROPA avant l'événement par e-mail ou courrier. En cas d'annulation, l'Organisateur procèdera par principe à l'annulation du badge d'accès dans le cas d'une participation en présentiel à l'Événement et/ou à la désactivation des identifiants de connexion à l'Événement digital à distance.

Toute demande d'annulation doit être signifiée via notre formulaire à la page <https://www.jnlf.fr/contact> en sélectionnant bien le motif : **Inscription**. Cette demande sera sujette aux conditions suivantes :

5.2.1. Pour une inscription réalisée par un individuel pour son propre compte :

- **Annulation jusqu'au 03/03/2026** : Le montant des droits d'inscription sera remboursé post- congrès déduction faite de 25€ TTC de frais de dossier par participant annulé.
- **Annulation à partir du 04/03/2026** : Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué. Votre inscription préentielle sera néanmoins transformée en inscription distancielle en cas d'annulation pour Covid (avec justificatif médical).
- **Double inscription** : Le Comité d'Organisation ne sera pas tenu responsable d'une double inscription. Dans ce cas, les conditions d'annulation s'appliqueront.
- **L'inscription aux ateliers** : Elle est nominative, non échangeable et non remboursable.

#### 5.2.2. Pour des inscriptions réalisées par une Entité :

- **Le nombre d'inscriptions (aussi dénommées « Badges ») commandées sera facturé indépendamment du nombre d'inscriptions utilisées (= attribuées nominativement)**. On entend par « commandées » le nombre d'inscriptions devisées et/ou commandées via le formulaire d'inscription en ligne et/ou inclus lors de la signature d'un contrat.
- **Les changements de noms de Participants sont autorisés** afin de réattribuer des inscriptions si les Participants initialement identifiés ne peuvent plus participer à l'Évènement.
- **Une fois une facture soldée, aucun remboursement ne sera possible.**
- **Double inscription** : Le Comité d'Organisation ne sera pas tenu responsable de la double inscription d'un Participant. Le cas échéant, aucun remboursement ne sera effectué.

5.3. Ni la responsabilité de l'Organisateur de l'Événement, ni la responsabilité d'EUROPA ne pourront être recherchées si l'Événement est retardé ou annulé en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit. Si l'Organisateur de l'Événement se voit contraint d'annuler l'Événement, il s'engage à en prévenir Participants et Entités contractants dans les meilleurs délais et à appliquer les conditions suivantes :

5.3.1. En cas d'annulation totale de l'Événement, qu'il se déroule en présentiel uniquement, à distance uniquement ou en hybride (à la fois en présentiel et à distance) :

Les Participants et les Entités se verront rembourser leurs frais d'inscription.

5.3.2. En cas d'annulation de la possibilité de participation présentielle à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :

Les Participants et les Entités ayant souscrits des inscriptions de type présentiel seront remboursés de la différence de prix entre le tarif présentiel et le tarif distanciel (sur la base du tarif spécifiquement applicable au Participant). Aucune compensation ou remboursement ne sera proposé aux Participants et Entités ayant souscrit des inscriptions de type distanciel.

5.3.3. En cas d'annulation de la possibilité de participation à distance à un événement devant se dérouler à la fois en présentiel et à distance :

Les Participants et les Entités ayant souscrits des inscriptions de type distanciel seront partiellement remboursés de leurs frais d'inscription. Le montant de la décote sera calculé en fonction de l'ampleur du préjudice subi. Aucune compensation ou remboursement ne sera proposé aux Participants et Entités ayant souscrit des inscriptions de type présentiel.

5.3.4. En cas de perturbations ou d'impossibilité de proposer aux Participants tout ou partie des prestations de REPLAYS des sessions initialement prévues par les JNLF (pendant et/ou après l'évènement) :

Aucune compensation ou remboursement ne sera proposé aux Participants et Entités ayant souscrit des inscriptions, quel que soit le mode de participation retenu (présentiel ou distanciel). Les REPLAYS sont des prestations « bonus » offertes aux Participants.

5.3.5. En cas de perturbations ou d'impossibilité de proposer aux Participants tout ou partie des prestations d'E-POSTERS initialement prévues par les JNLF (pendant et/ou après l'évènement) :

Aucune compensation ou remboursement ne sera proposé aux Participants et Entités ayant souscrit des inscriptions, quel que soit le mode de participation retenu (présentiel ou distanciel). Les E-POSTERS sont des prestations « bonus » offertes aux Participants.

5.3.6. En cas de perturbations ou d'impossibilité de proposer aux Participants tout ou partie des prestations de déjeuners initialement prévues par les JNLF durant l'événement (mardi, mercredi et jeudi) :

Aucune compensation ou remboursement ne sera proposé aux Participants et Entités ayant souscrit des inscriptions présentielle. Les déjeuners sont des prestations « bonus » offertes aux Participants.

5.3.7. En cas de limitation du nombre de participants à l'Événement en présentiel, selon les directives sanitaires officielles et légales en vigueur à la date de l'Évènement :

Les JNLF conserveront prioritairement les inscriptions en présentiel des premières personnes inscrites (dans la limite de la jauge légale). La date de validation de l'inscription fera foi. L'Organisateur proposera les modalités suivantes aux autres participants inscrits à la date de l'entrée en vigueur de la jauge :  
Si les conditions le permettent, la participation à l'Événement en version distancielle et le remboursement de la différence de prix entre la participation en présentiel et la participation à distance.

## 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE

6.1. Les interventions des intervenants, les documents diffusés ou mis à disposition lors de l'Événement sont couverts par le droit d'auteur en application des articles L 111-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle. Aux termes de l'article L 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle

« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants-cause est illicite ». L'article L 122-5 de ce code n'autorise que « les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations », « sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation ou reproduction non autorisée, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et L 335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle. La responsabilité du Participant serait engagée si un usage non autorisé était fait des interventions, documents diffusés ou remis lors de l'Événement.

6.2. Le Participant est informé de ce que l'Organisateur de l'événement ou EUROPA pourront être amené à réaliser des prises de vues et/ou des films, à enregistrer dans le cadre de l'Événement. Sauf déclaration expresse contraire de sa part, le Participant autorise l'Organisateur de l'Événement / EUROPA à le photographier ou le filmer dans le cadre de l'Événement et à diffuser et reproduire ces images sur tous supports, dans le cadre de la communication sur l'Événement.

6.3. Les propos tenus par les intervenants lors de l'Événement le sont sous leur seule responsabilité. Il est de la responsabilité des Participants de vérifier la pertinence des opinions / recommandations formulées par les intervenants, notamment en matière médicale. Ni l'Organisateur de l'Événement, ni EUROPA ne seront responsables, directement ou indirectement, pour tout dommage ou perte, causé par ou en lien avec les informations diffusées ou les présentations effectuées lors de l'Événement.

## 7. PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

7.1. Données à caractère personnel :

L'Organisateur de l'Événement pratique une politique de Protection des Données à Caractère Personnel dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « Politique de protection des données à caractère personnel » dont vous êtes expressément invités à prendre connaissance. (<https://www.jnlf.fr/protection-donnees-personnelles-rgpd>)

7.2. Gestion des cookies :

Lors d'une visite sur le site, des cookies ou témoins de connexion sont susceptibles d'être installés dans votre terminal Utilisateur. Les informations relatives à l'utilisation des cookies par le site, leur gestion et leur suppression sont détaillées au sein de la « Politique cookies » accessible sur la page du site. (<https://www.jnlf.fr/mentions-legales>)

## 8. DIVERS

8.1. Les présentes conditions sont régies par la loi française.

8.2. Les présentes conditions générales de vente dédiées aux inscriptions annulent et remplacent toutes celles dont la date est antérieure.

8.3. Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes serait considérée comme nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition serait considérée comme étant non écrite, toutes les autres dispositions des conditions générales conservant force obligatoire entre les Parties.

## FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente ma/notre rétractation du contrat portant sur la vente du service ci-dessous :

- **commandé le :** [date de la commande à compléter par le Participant ou l'Entité]
- **référence de la commande : commande n°** [référence à compléter par le Participant ou l'Entité]
- **nom du service :** [nom du service commandé à compléter par le Participant ou l'Entité]

Prénom et Nom du Participant / ou Nom de l'Entité : [à compléter par le Participant ou l'Entité]

Adresse email du Participant ou de l'Entité : [à compléter par le Participant ou l'Entité]

Adresse postale complète du Participant ou de l'Entité :

[à compléter par le Participant ou l'Entité]

Date de la demande de rétractation : [à compléter par le Participant ou l'Entité]

Signature du Participant ou du Représentant de l'Entité :

[à compléter par le Participant ou l'Entité]

Tampon officiel de l'Entité [dans le cas d'une Entité] :

[à compléter par l'Entité]